

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

| | | |
|-------------------------|-------------------|---|
| Date de convocation | 13/02/2024 | L'an deux mil vingt-quatre, le lundi dix-neuf février, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE, |
| Conseillers en exercice | 11 | |
| Présents | 8 | |
| Absents | 3 | |
| Pouvoirs | 1 | |

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET.

Excusée : Séverine GRANDEMANGE (pouvoir à Sylviane GRANDEMANGE).

Absents : Valérie DION, Kévin ROSIER.

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

TRAVAUX DE REFECTION DES TROTTOIRS

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de réfection des trottoirs doivent être engagés afin de garantir la sécurité des usagers dans le Bourg et notamment rue de la Maissonnette.

Il précise avoir reçu trois offres pour la réfection des trottoirs.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de l'entreprise Luc Durand Travaux Publics d'un montant de 14 572,60 euros HT soit 17 487,12 euros TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette demande.
- **PRÉCISE** que les dépenses afférentes à cette opération seront inscrites au budget primitif 2024.

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Conformément aux articles L2334-24, R 2334-10, R2334-11 et R2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'État rétrocède aux communes une partie du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, proportionnellement au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur leur territoire.

Cette rétrocession est réalisée sous forme de subvention permettant de financer des travaux sur voie communale ou route départementale, afin d'améliorer la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes.

Le Conseil Départemental est chargé de répartir cette dotation entre les communes de moins de 10 000 habitants.

Monsieur le Maire propose de soumettre un dossier pour la mise en sécurité et l'aménagement de trottoirs en centre bourg, rue de la Maissonnette.

Les travaux sont estimés à 14 572,60 € HT soit 17 487,12 € TTC.

Il précise que le versement de cette subvention ne s'effectuera qu'après délibération du Conseil Municipal comportant l'engagement de réaliser ces travaux et propose à l'assemblée de délibérer en ce sens.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour la mise en sécurité et l'aménagement de trottoirs en centre bourg, rue de la Maissonnette.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette demande.
- **PRÉCISE** que les dépenses afférentes à cette opération seront inscrites au budget primitif 2024.

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour l'achat d'un tracteur a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation a été lancée le 13 décembre 2023 pour une remise des offres fixée au 1^{er} février 2024 à 18h00.

Cinq propositions ont été reçues :

- SAS MAÏSA : tracteur Deutz 6 Rv Shift, année 2024 (maxi 10h) pour 105 000 euros HT (option du montage de l'épareuse : 1 300 euros HT)
- DMS 37 : tracteur Massey Ferguson 5S.125, année 2024 (neuf) 103 500 euros HT (option du montage de l'épareuse : 1 500 euros HT)
- MGAV : tracteur John Deere 6110 R, année 2020 (1 690 h) 98 530 € (option du montage de l'épareuse : 250 € HT)
- OUVREARD TOURAINE : tracteur New Holland T5-120, année 2019 (3 300 h) 69 500 euros HT (option du montage de l'épareuse : 1 000 euros HT)
- BERNY M&S : tracteur Valtra N135, année 2024 (neuf) 109 500 € HT (option du montage de l'épareuse : 1 500 € HT)

Après analyse menée avec le service technique, utilisateur du matériel et le service des marchés de la Communauté de Communes, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise MGAV pour un montant de 98 530 euros HT avec option du montage de

l'épareuse à 250 euros HT.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de l'entreprise MGAV pour un montant de 98 530 euros HT (soit 118 236 euros TTC), avec l'option du montage de l'épareuse à 250 euros HT (soit 300 euros TTC)
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette proposition.
- **PRÉCISE** que les dépenses afférentes à cette opération seront inscrites au budget primitif 2024.

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ RURALE - EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose le projet d'acquisition d'équipements communaux, dont le coût prévisionnel est estimé 102 110 euros HT. Ce projet comprend l'acquisition d'un tracteur et l'acquisition d'un four pour l'alambic communal.

Ce projet est susceptible de bénéficier du fonds départemental de solidarité rurale.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

| Sources | Types d'aide | Montant prévisionnel | Taux |
|-----------------------------|--------------|----------------------|-------------|
| Financements publics | | | |
| Département | FDSR | 51 055 € | 50 % |
| Auto-financement | | | |
| Fonds propres | | 51 055 € | 50 % |
| Total HT | | 102 110 € | 100% |

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 102 110 euros H.T
- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE** le Maire a sollicité une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale.

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN POUR L'INSTALLATION D'UN PIEZOMETRE

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et ses Affluents souhaite compléter son réseau de suivi actuel afin d'améliorer les connaissances des ressources en eaux souterraines dans le bassin de l'Authion et d'assurer une gestion cohérente sur toutes les unités de gestion. Il s'agit de créer de nouveaux piézomètres qui seront répartis sur tout le bassin versant de l'Authion. Ces ouvrages seront implantés dans des formations géologiques différentes et permettront de suivre l'évolution des niveaux des nappes souterraines.

Dans ce cadre, le Syndicat souhaite implanter un piézomètre sur la commune de Continvoir. L'objet de ce sondage est de suivre le niveau de la nappe du tuffeau séno-turonien.

Son implantation est prévue sur la parcelle F0066. L'emprise maximale serait de 3 mètres carrés.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation de terrain à titre gratuit pour l'installation d'un piézomètre par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et ses Affluents.

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire annonce avoir reçu la proposition de prix pour le feu d'artifice. Le devis s'élève à 2 500 euros.

Madame Nicole Royer indique que la demande de devis pour le fleurissement a été faite. Monsieur Ludovic Rouablé ajoute avoir obtenu les tarifs des jardinières et vasques vendues par la mairie de Sainte Maure de Touraine : le prix pièce est de 100 euros. Il faudra aller les voir avant de décider d'un achat.

Monsieur Sylvain Dolivet précise que plusieurs modèles de tracteurs-tondeuses ont été essayés suite à la réception de devis, afin de déterminer le modèle qui sera le plus adapté à l'usage des agents du service technique. Une dernière visite est prévue mercredi 21 février. Madame Mélanie Ossant ajoute qu'il faudrait que l'engin soit homologué pour la circulation routière rapport aux questions d'assurances et de responsabilités.

Madame Mélanie Ossant demande aux membres de bien vouloir faire un choix de couleur pour la peinture du kiosque. Le choix est fait sur le RAL 3011.

Monsieur Ludovic Rouablé demande si le service de gestion des déchets de la CCTOVAL (ancien SMIPE) peut être contacté afin que des containers soient rajoutés (entre autres au Bas Perrochet). Monsieur Christian Saget précise avoir eu contact avec Xavier Dupont, président de la CCTOVAL, par rapport aux constatations de défaut de ramassage des

ordures. Un point doit être fait sur les points de regroupement ainsi que sur les bacs individuels non distribués. Le responsable sera contacté.

Monsieur Christian Saget demande à quel moment le parcours santé pourra être installé. Il indique également qu'il a demandé si des pièges pour les chenilles processionnaires pouvaient être installés à l'étang. Un point sera fait avec les agents techniques afin de voir sous quel délai ces travaux peuvent être commencés.

Monsieur Sylvain Dolivet interroge sur l'emplacement des panneaux « point de rassemblement » qui doivent être commandés dans la cadre du plan communal de sauvegarde. Madame Mélanie Ossant précise que les points sont définis sur la carte d'assemblage. Pour le moment, des devis sont demandés, rien n'est commandé.

Monsieur le Maire annonce qu'une classe du R.P.I GACH fermera à la rentrée de septembre.

La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le 19 mars 2024, à 19h00.

La séance est levée à 21h20.